

N°1708

du 12  
Décembre  
2023



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Le Togo attend plus de <sup>(P.4)</sup>  
400 millions de dollars du FMI

PROGRAMME  
SEUIL DU MCC

Satisfecit pour la 1<sup>ère</sup> phase <sup>(P.6)</sup>  
de la mise en œuvre

AGENCE DES CAFÉS ROBUSTA  
D'AFRIQUE ET DE MADAGASCAR

Le changement de statut juridique est acté <sup>(P.4)</sup>

# ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER

## Les taux des cotisations pour l'employeur et le salarié <sup>(P.3)</sup>

### EN PLUS...

#### CULTURE

##### - MUSIQUE

Deux concerts d'hommage pour les 50 ans de la disparition de Bella Bellow

##### - ACADEMIE DE LANGUE

Yom Kouvahey aux destinés de l'Académie «Gègbé b'ado»

##### - HUMOUR

Le Togolais Valentin Vieyra parmi les 10 finalistes du Prix RFI Talents du Rire

#### SOCIAL

##### PRISE EN CHARGE DANS LES CENTRES D'ACCUEIL

Fixer le ratio enfant/encadreur pour améliorer la qualité des services

#### INVESTISSEMENTS

##### LE PROJET SDE4R DEPLOYE DANS 8 PAYS DONT LE TOGO

Pour aider à catalyser les investissements de la diaspora

Jusqu'ici, dans les cas où l'immatriculation est faite, la cotisation auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'élève à 21,5% du salaire, soit 17,5% à la charge de l'employeur et 4% à la charge du salarié. Ce qui permet de bénéficier des prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, des pensions et allocations... La Caisse ne gérait pas un système d'assurance maladie même si elle offre une certaine couverture aux assurés. Mais à partir du 1er janvier 2024, la CNSS va être aussi gestionnaire de l'assurance maladie universelle, pour les salariés et titulaires de pensions du secteur privé, les travailleurs indépendants des secteurs informel et agricole ainsi que les ministres des cultes...



Jean-Marie Koffi Ewonou Tessi, Ministre de l'accès universel aux soins

Nous sommes plus de 4 Millions  
à pouvoir gagner chaque jour !

C'est 100% de gagnants via TMoney... du crédit, des motos,  
des TV, des smartphones... et des MacBook !

\*145#

Google Play App Store

Distributeur Officiel de Bank Togo en Mobile Money  
20% des bonus sont crédités 24h pour toute  
transaction de crédit d'un montant de 5000 ou plus

Promo valable jusqu'au 04 février 2024

Seul le 888 appelle les gagnants

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



TMoney  
TU gagnes  
TU gagnes!

#nous  
sommes  
le Togo



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 93 70 52 94 / 90 05 94 28

## MUSIQUE

## Deux concerts d'hommage pour les 50 ans de la disparition de Bella Bellow

Deux concerts pour le 50ème anniversaire de la disparition de Bella Bellow. Le Goethe Institut de Lomé, en collaboration avec la Fondation Bella Bellow, organise un concert d'hommage à la célèbre diva de la musique togolaise le 13 décembre prochain. Le concert se déroulera sur la scène de l'Institut à partir de 18 heures. L'entrée est gratuite.

Le gouvernement du Togo organise également un autre concert le dimanche 17 décembre 2023 à 19 heures sur l'esplanade du palais des congrès de Lomé. Le ministre de la Culture Dr. Gbenyo Lamadokou a exprimé au cours

d'une conférence de lancement, sa gratitude envers le chef de l'État pour avoir élevé cet hommage au rang national.

Chanteuse, compositrice et parolière, Bella Bellow, de son vrai nom Georgette Nafiatou Adjoavi Bellow est née le 1er janvier 1945 à Tsévié et morte dans un accident de la route le 10 décembre 1973 à Lilikopé. C'est l'artiste togolaise le plus célèbre, même 50 ans après son décès. Elle s'est produite sur des scènes internationales, comme l'Olympia de Paris et le Stade Maracana de Rio de Janeiro.

Elle a chanté lors de l'indépendance du Dahomey (actuel Bénin).

En avril 1966, sa participation au premier Festival mondial des arts nègres à Dakar au Sénégal amorce une notoriété plus internationale, puis elle a speedé avec des collaborations avec les grands noms de la musique mondiale comme Manu Dibango, Myriam Makeba, etc...

Elle a inspiré des artistes comme Angélique Kidjo qui lui a rendu hommage en interprétant Blewu aux cérémonies de commémoration du centenaire de l'Armistice le 11 novembre 2018. Elle a figuré sur le billet de 10.000 CFA de la BCEAO, entre 1979 et 1992.

Morte à 28 ans, un âge où de



grands noms féminins de la musique mondiale, sont aussi tragiquement décédés, Bella Bellow aurait pu avoir une plus grande carrière.

## HUMOUR

## Le Togolais Valentin Vieyra parmi les 10 finalistes du Prix RFI Talents du Rire

Le Prix RFI Talents du Rire a dévoilé les noms des 10 finalistes de son édition 2023. Initié par l'humoriste Mamane, chroniqueur sur la radio mondiale, en collaboration avec Gondwana-City Productions, ce prix révèle depuis 2015 les nouveaux talents de l'humour francophone en Afrique, dans l'Océan Indien et les Caraïbes.

Parmi les dix finalistes, on compte l'humoriste togolais Valentin Vieyra, qui écume la scène du théâtre et de l'humour depuis plus d'une décennie.

Gestionnaire comptable de formation, l'homme a un moment décidé de consacrer sa carrière uniquement à l'art en quittant les bureaux climatisés.

Il fait partie des meilleurs stand-upper du Togo et est très reconnu sur l'échelle continentale. Il a marqué les esprits par sa participation mémorable au Parlement du Rire Saison 15, générant ainsi une audience dépassant le million de vues sur les plateformes sociales en moins de

deux semaines. Par ailleurs, son rôle essentiel dans l'organisation de la saison 7 de son festival, "le rendez-vous international du rire à Lomé", ainsi que son titre distingué de "Meilleur Formateur" à l'AGONE HUMOUR 2023 au Bénin, témoignent de son affirmation sur la scène.

Les autres finalistes sont : Daly Cardinal (République du Congo), Le Modérateur (Côte d'Ivoire), Doyen Anasse (Comores), Rigel Gandhi (Guinée), Jaquou le Bantou (Gabon), Stéphanie Bluetooth (République du Congo), Joyeux Bin Kabodjo (RDC), et Tout Content (Côte d'Ivoire), Kebaro (Côte d'Ivoire).

Le lauréat bénéficiera d'un prix doté de 4 000 euros destiné au développement de sa carrière. Il sera sélectionné par un jury de professionnels présidé par l'acteur Michel Gohou et composé de l'humoriste Mamane, Catherine Guérin, présidente de Gondwana-City et du journaliste de RFI Arnaud Pontus. RFI dévoilera le nom du gagnant sur ses



antennes le lundi 18 décembre 2023. Le Prix sera remis lors de la 9ème édition du Festival "Abidjan Capitale du rire" le dimanche 03 mars 2024, dont RFI et France 24 sont partenaires.

Les précédents lauréats du "Prix RFI Talents du Rire" sont : Stephan

Dipita (Cameroun, 2022), Manitou (Gabon, 2021), Les Nyota (RDC, 2020), Michaël Sengazi (Burundi-Rwanda, 2019), Les Zinzins de l'Art (Côte d'Ivoire, 2018), Ronsia (RDC, 2017), Moussa Petit Sergent (Burkina Faso, 2016) et Basseek Fils Miséricorde (Cameroun, 2015).

## FESTIVAL INSTANT TOGO

- Théâtre : " La Nuit juste avant les forêts " à l'Espace Gododo ce soir

- EKIN - Racines, Origini, du cirque au Palais de Lomé



Composée d'une seule et unique phrase, cette pièce est le dernier souffle d'amour et d'espoir d'un homme au fond du gouffre qui se bat avec la seule arme qu'il possède encore : les mots. Il les lance vers un inconnu avec maladresse et fragilité, cherche le chemin d'une pensée confuse mais cette fois " il ne fermera pas sa gueule " quitte à brûler toute l'énergie qui lui reste.

C'est l'homme humilié qui parle, démuné de tout, à terre. Il nous demande de l'entendre jusqu'au bout comme seul le théâtre peut permettre de le faire.

Il est rare de trouver un spectacle de cirque à Lomé. Le festival Instant T nous en offre ce mercredi avec Ekin, à voir absolument dans le cadre idyllique du Palais de Lomé, à partir de 15H00.

Ekin est une création collective née d'une rencontre entre l'Italie, le Togo et la France, ainsi que de l'envie de faire communiquer les cultures : les faire parler, danser sur la même scène. Ce spectacle où la danse, le conte, le cirque et la musique ne font qu'un, entend briser les frontières des disciplines comme des cultures. D'où l'on vient ? Où l'on va ? Où veut-on aller ? Et, surtout, est-ce qu'on peut y



aller ensemble ? Est-on capable de se comprendre ? A l'heure de la mondialisation et des replis identitaires, pouvons-nous faire communiquer nos racines ? Des questions éminemment actuelles auxquelles cette équipe artistique africainne s'attaquera avec virtuosité et malice, dans ce spectacle pluridisciplinaire tout public.

## POLITIQUE

## Fayard éclipse en catimini un de ses ouvrages sur la Palestine

Récemment, le Que sais-je ?, Les Origines du conflit israélo-arabe (1870-1950), s'est retrouvé en tête des ventes dans la catégorie Essais et Documents, révélant la volonté des Français de comprendre les racines de la discorde. Un véritable travail universitaire face à nos biens connus éditorialistes de plateaux télévisés, ou le jour et la nuit...

Le libraire du Point du Jour, installé dans le 5e arrondissement de Paris, Patrick Bobulesco, avait vendu ses der-

niers exemplaires du titre de l'historien israélien, Ilan Pappé, Le nettoyage ethnique de la Palestine (trad. de l'anglais Paul Chemla), paru chez Fayard en 2008. Il s'est alors rendu sur Dilicom, dans l'optique d'en commander de nouveaux, mais surprise : l'ouvrage était en " arrêt définitif de commercialisation ".

Le site ORB confirme : il est bien présent épuisé pour cause d'arrêt de commercialisation, et ce depuis ce 7 novembre. Sur Decitre par exemple, le titre

n'est plus disponible.

Patrick Bobulesco envoie alors un mail à Isabelle Saporta, directrice de Fayard, afin de demander des explications, craignant une censure. Et de souligner, de son point de vue, l'importance de cette " voix érudite, mais non consensuelle " pour comprendre les enjeux actuels autour du conflit israélo-palestinien. Auprès d'ActualLitté, il est formel : " Je suis choqué par la décision de retirer l'ouvrage du catalogue de vente, sur-

tout dans un contexte où le besoin de savoir et d'information est plus crucial que jamais pour comprendre les événements actuels. " Et de développer : " C'est un mauvais signal envoyé, non seulement au grand public, mais aussi dans les milieux éditoriaux et universitaires. Elle suggère une pression croissante pour limiter l'expression de voix discordantes en France, ce qui est préoccupant pour la diversité des perspectives, comme la liberté académique. "

## AZIMUTS INFOS

## PHÉNOMÈNE MÉTÉO EXTRAORDINAIRE : LE TSUNAMI DE BROUILLARD

**Sous certaines conditions météo, le brouillard peut survenir de manière spectaculaire. Un véritable mur de brouillard, en forme de vague géante, peut déferler sur une plage en l'espace de quelques minutes et provoquer une réaction de panique chez ceux qui l'aperçoivent !**

Lorsque ce phénomène est aperçu de loin, il donne l'impression d'apercevoir un tsunami dans le ciel. C'est pour cette raison que ce phénomène météo est connu sous le nom de " tsunami de brouillard ". Cette vague, non pas d'eau, mais de vapeur d'eau peut s'étaler sur 40 kilomètres de distance et s'étirer sur plusieurs centaines de mètres de hauteur. En général, ce phénomène se produit alors que le ciel était dégagé juste avant, le tsunami de brouillard semble donc sortir de nulle part.

Il se forme au-dessus d'une grande masse d'eau, la mer ou un grand lac, en raison de la condensation de la vapeur d'eau : il s'agit en fait d'un brouillard d'advection lié à la présence d'une masse d'air chaud en altitude, et d'une masse d'air froid en bas (une mer plus froide).

Le phénomène se produit donc le plus souvent à la fin du printemps ou au tout début de l'été, lorsque l'eau n'a pas encore eu le temps de se réchauffer, mais que de belles journées chaudes sont déjà possibles. L'eau refroidit alors l'air plus doux qui circule au-dessus, ce qui mène à la condensation.

Il se forme ainsi un mur de brouillard, et celui-ci est ensuite poussé par les brises qui circulent : le mur s'enroule et c'est alors qu'apparaît la forme caractéristique d'un tsunami.

Le tsunami de brouillard est parfois confondu avec un nuage d'orage. Le tsunami de brouillard a l'air si menaçant qu'il est parfois confondu avec un autre phénomène météo complètement différent : l'arcus.

Le nuage rouleau, ou arcus, apparaît à l'avant d'un nuage d'orage et son apparence peut effectivement être similaire à celle d'un tsunami de brouillard. L'arcus est par contre beaucoup plus épais, donc plus foncé, alors que le tsunami de brouillard est en général très blanc.

## Le Japon a testé son canon électrique à propulsion électromagnétique pour neutraliser les missiles hypersoniques !

**Prévu pour intercepter des menaces aériennes telles que des missiles hypersoniques, le Japon vient de tester avec succès son railgun en mer sur un navire militaire. Une courte vidéo le montre en action sans trop en dévoiler.**

La guerre est considérée comme un accélérateur de technologies. Étant donné les tensions internationales du moment, avec notamment la guerre en Ukraine et le conflit au Proche-Orient, de nombreux États augmentent leurs investissements pour gagner du temps sur leurs programmes d'équipements militaires. C'est le cas au Japon, où un projet de railgun est en cours de développement depuis 2015. Il vient juste d'être testé sur un navire militaire. Le railgun, ou canon électrique à propulsion électromagnétique, est capable de tirer une balle à une vitesse hypersonique, c'est-à-dire au-delà de 2 000 m/s, soit 5,8 fois la vitesse du mur du son. Le railgun japonais a déjà été testé en tant que prototype et il pouvait déjà tirer une ogive à une vitesse maximale de 2 300 m/s. L'idée pour l'armée japonaise, c'est de l'utiliser comme un élément de défense aérienne suffisamment vélocité pour justement pouvoir intercepter des missiles hypersoniques. Des missiles dont le voisin chinois dispose et qui sont opérationnels depuis un moment.

## Conçu pour neutraliser des missiles hypersoniques

Il y a quelques jours, le test auquel a procédé l'agence de recherche militaire japonaise (Atla) consistait à expérimenter ce railgun sur un navire en mer. Il s'agissait de vérifier ses capacités de tir en mouvement et également l'usure du rail après les tirs. C'est un point critique sur ce type d'armement, car étant donné l'accélération brutale du projectile, l'érosion de l'arme est importante. Son utilisation en tirs à répétition risque de l'user prématurément. C'est sur le navire spécialement conçu pour tester des armements, le JS Asuka, que le railgun a été monté. Peu de détails ont été livrés. La masse et la vitesse initiale du projectile n'ont pas été annoncées, on sait seulement que le projectile tiré disposait d'un calibre de 40 mm. Le Japon n'est pas le seul pays à miser sur cette technologie. Outre les canons laser, la marine américaine développe également ses propres railguns. L'objectif, c'est qu'ils soient capables d'intercepter des menaces à une distance d'environ 180 kilomètres.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression  
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**Guillaume BOGLA**

# ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER

## Les taux des cotisations pour l'employeur et le salarié

Late Pater

Jusqu'ici, dans les cas où l'immatriculation est faite, la cotisation auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'élève à 21,5% du salaire, soit 17,5% à la charge de l'employeur et 4% à la charge du salarié. Ce qui permet de bénéficier des prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, des pensions et allocations... La Caisse ne gérait pas un système d'assurance maladie même si elle offre une certaine couverture aux assurés. Mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CNSS va être aussi gestionnaire de l'assurance maladie universelle, pour les salariés et titulaires de pensions du secteur privé, les travailleurs indépendants des secteurs informel et agricole ainsi que les ministres des cultes. Cela élargit son champ d'activité et, vis-à-vis des assujettis, a des effets supplémentaires auxquels ces derniers doivent désormais s'habituer. En clair, il faudra payer le nouveau service qui n'est pas une option, plutôt une stricte obligation.

L'assurance maladie obligatoire, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, a un coût. La volonté de l'Exécutif est que toutes les couches de la population soient intégrées au dispositif de couverture santé. On parle de mutualisation, d'assistance sociale et de solidarité nationale. A l'approche de cette date, des consultations préparatoires se sont multipliées et beaucoup cherchent à savoir à quoi s'en te-

nir. Surtout qu'on parle de catégories d'assujettis et de coûts. Le 4 octobre 2023, un décret a été signé, fixant les taux, montants et modalités de recouvrement des cotisations sociales et autres contributions dues au titre du régime d'assurance maladie universelle. Le texte, scruté par L'UNION, est édifiant. Il renseigne que, pour les **travailleurs salariés**, le taux de cotisation dû au titre du régime d'assurance maladie obligatoire est fixé à **10%** des rémunérations mensuelles soumises à cotisation (c'est-à-dire le salaire de base et l'ensemble des primes et indemnités imposables, à l'exclusion des remboursements de frais et les prestations familiales). Sur ce taux, **50% au moins** sont à la charge de l'**employeur** et le **reste** à la charge du **travailleur**. Si un travailleur est occupé par **plusieurs employeurs**, chacun de ces derniers est responsable du versement de la part des cotisations calculées proportionnellement à la rémunération qu'il paie. Le taux de cotisation est le même pour les **agents publics et assimilés** et les **membres des institutions publiques**; ici, c'est l'**Etat** qui prend les 50%, le reste à la charge de l'**assuré**. Pour les **titulaires de pensions**, le taux de cotisation est de **5%** du montant de la pension mensuelle soumise à cotisation. Tout **travailleur indépendant** affilié est rattaché à une catégorie socioprofessionnelle en fonction de son activité professionnelle; les cotisations dues sont assises sur le re-

**venu forfaitaire de la catégorie**. C'est la **base forfaitaire** qui va également guider les cotisations dues par les **travailleurs et opérateurs des secteurs informel et agricole**, les **ministres des cultes** et les **autres personnes exerçant une activité non salariée**.

En langage plus clair, les cotisations dues pour les agents publics et assimilés et les membres des institutions publiques sont réparties à raison de **5% (moitié du taux de cotisation) à la charge de l'Etat et ses démembrés et 5% à la charge de l'agent public et assimilé**. Elles sont prélevées mensuellement et directement à la source sur la rémunération. Pour les travailleurs salariés, **5% (toujours la moitié du taux de cotisation) à la charge de l'employeur et 5% à la charge du travailleur salarié**. Ce qui veut dire que, avec l'assurance maladie obligatoire ajoutée et vis-à-vis de la CNSS, ce sera désormais 22,5% par l'employeur et 9% par le salarié. Etant entendu que l'assurance maladie obligatoire (AMU) ne vient pas éteindre les services classiques de la CNSS et les précédentes obligations des assujettis.

La part due par le travailleur salarié est **précomptée** sur la rémunération lors de chaque paie par l'employeur; ce dernier est débiteur de la totalité de la cotisation à l'égard du régime d'assurance maladie et il est responsable du prélèvement mensuel à la source et du versement de la cotisation de

son salarié. De même, il a l'obligation de déclarer à l'organisme de gestion les rémunérations et les renseignements relatifs à l'identification et à la situation des agents assujettis à l'AMU dans un **délai de soixante (60) jours** à compter de la date de leur entrée en fonction. Sinon toute action en poursuite effectuée contre lui est obligatoirement précédée d'une **mise en demeure** l'invitant à s'exécuter dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la mise en demeure. «Lorsque les employeurs ou organismes payeurs n'ont pas versé les cotisations dues dans les délais requis, il leur est appliquée une **majoration de 2% par mois et fraction de mois de retard**, sans préjudice des intérêts moratoires au taux légal», prescrit le décret. L'employeur peut formuler, sous condition, des requêtes en réduction des majorations de retard encourues, requêtes recevables seulement après règlement du principal. Et puis, le recours n'interrompt pas le cours des majorations de retard. Bon à savoir.

Plus loin, on apprend aussi que les créances de cotisations sont garanties par un **privilège** sur les biens meubles et immeubles du débiteur, qu'on peut faire toute **saisie** sur toutes sommes qui seraient dues par des tiers à un débiteur des cotisations sociales. Bref, l'Etat veut bâtir un système que le manque de cotisation ne va pas paralyser. Il faut toujours garder à l'esprit l'idée de solidarité qui fortifie l'AMU. Les cotisations des



Jean-Marie Koffi Ewonou Tessi, Ministre de l'accès universel aux soins

titulaires de pensions sont précomptées sur leur revenu lors de chaque versement. Les travailleurs indépendants s'acquittent de leurs cotisations dues auprès de l'organisme chargé de la collecte et du recouvrement; le paiement se fait par le mode de versement légalement admis, de préférence par voie électronique. En plus, les travailleurs indépendants peuvent s'acquitter en une seule fois du montant des cotisations dues pour la totalité de l'année civile. Pour les personnes des secteurs informel et agricole, ce sont l'organisme de gestion et les parties prenantes qui vont définir le paiement et le recouvrement des cotisations dues. Enfin, quand on est un contribuable du régime de la taxe professionnelle unique (TPU), les cotisations pour l'AMU sont perçues au moment du paiement de cet impôt et reversées à l'organisme de gestion.

A savoir qu'aucune rémunération – qui va intervenir dans le calcul des cotisations – ne peut être inférieure au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

Au régime de l'AMU, les **cotisations sociales** dues par l'assuré **couvrent** les enfants âgés de 21 ans au plus. Cette limite d'âge est portée à 26 ans révolus pour les enfants qui ne sont pas mariés et qui poursuivent des études supérieures ou qui sont en apprentissage. Mais il faudra le prouver. Il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants vivant avec un handicap et les enfants qui sont dans l'impossibilité totale permanente et définitive de se livrer à une activité rémunérée. Le (la) conjoint (e) de l'assuré est également couvert (e); lorsque les deux conjoints ont un revenu, chacun contribue au régime de l'AMU.

Vu que le slogan est que personne ne doit être laissé de côté, un **régime d'assistance médicale** est créé au profit de la population vulnérable ou démunie. Ainsi, les personnes et ménages

qui ne sont assujettis à aucun régime d'assurance maladie obligatoire et ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses imposées par les prestations médicales essentielles seront éligibles au régime d'assistance médicale. Ce régime sera financé par l'Etat et les collectivités territoriales, par la participation des bénéficiaires concernés et par toutes autres ressources affectées à ce régime. Chaque année, la contribution de l'Etat pour le financement dudit régime sera écrite dans la loi de finances. Et ce ne sera pas un choix pour les collectivités territoriales; elles y sont obligées. Rien ne sera gratuit dans tous les cas. Les personnes qui vont bénéficier du régime d'assistance médicale auront à participer à la prise en charge des soins de santé qui leur sont dispensés. Le montant de cette participation sera fixé par le conseil d'orientation du comité de régulation de l'AMU, après discussion en conseil des ministres.

Il faut rappeler que l'INAM conserve ses missions actuelles d'organisme de gestion de l'assurance maladie universelle pour les agents publics et assimilés et les titulaires de pensions civiles et militaires, auxquelles s'ajoute la gestion de l'assurance maladie universelle au profit des personnes et ménages vulnérables.

A savoir que ça ne sera pas comme sur des roulettes dès la première année car beaucoup de préalables ne sont pas réglés. Et on joue la modestie au sommet de l'Etat. D'après le document du budget-programme, il est prévu d'obtenir une proportion de la population bénéficiant d'une couverture maladie de **45% en 2024, 50% en 2025 et 55% en 2026**; l'estimation de 2023 ayant donné 33,5%. Sur la même période, la proportion de femmes bénéficiant d'une couverture maladie devra atteindre respectivement 21%, 23% et 25%.

## LE PROJET SDE4R DEPLOYE DANS 8 PAYS DONT LE TOGO

### Pour aider à catalyser les investissements de la diaspora

Late Pater

La Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine et l'Organisation internationale pour les migrations ont récemment annoncé la signature d'un protocole d'accord portant sur un financement de 3,9 millions de dollars sous forme de dons pour renforcer l'investissement, le capital humain et l'engagement philanthropique de la diaspora dans huit pays africains. Signé à Addis-Abeba en Éthiopie, l'accord tripartite de financement et de mise en œuvre soutiendra le projet «Streamlining Diaspora Engagement to Catalyze Private Investments and Entrepreneurship for Enhanced Resilience» (Rationaliser l'engagement de la diaspora pour catalyser les investissements privés et l'esprit d'entreprise afin de renforcer la résilience, SDE4R de son acronyme en anglais). Les pays cibles sont **la Gambie, le Libéria, Madagascar, le Mali, la Somalie, le Soudan du Sud, le Togo et le Zimbabwe**.

Le projet aidera les pays bénéficiaires à identifier les meilleures

méthodes pour mobiliser efficacement le capital humain et financier de la diaspora, soit pour soutenir le développement socioéconomique en relançant le secteur privé national, soit pour se relever à la suite d'une crise politique ou humanitaire en tirant parti de l'expertise et des réseaux des groupes de la diaspora.

Abdul Kamara, directeur général adjoint pour la région Afrique de l'Est de la Banque africaine de développement, a déclaré que le projet stimulera les opportunités d'affaires et le soutien technique à la résilience socioéconomique à travers le continent en promouvant des outils de financement innovants et des initiatives de transfert de compétences. «La signature de l'accord de don du projet SDE4R est une étape importante dans l'exploitation de l'engagement de la diaspora pour catalyser les investissements privés et l'entrepreneuriat afin de renforcer la résilience des populations, notamment des femmes, des jeunes et des habitants des zones rurales. Cette intervention contribuera à stimuler les investissements en faveur des groupes les

plus vulnérables dans les pays bénéficiaires, y compris les populations déplacées de force et les communautés d'accueil», a-t-il indiqué. Mme Betty Mupenda Wangozi, directrice par intérim de la Direction des citoyens et de la diaspora de la Commission de l'Union africaine, elle, souligne l'opportunité de l'accord, compte tenu du rôle de chef de file de son organisation dans la coordination des efforts visant à exploiter la contribution de la diaspora au développement de l'Afrique. Elle a ajouté que le projet SDE4R fera considérablement progresser l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans les pays bénéficiaires. Et d'après Mme Mariama Cissé Mohamed, directrice du Bureau de liaison spécial de l'Organisation internationale pour les migrations, il s'agit de promouvoir le développement socioéconomique par la migration tout en fournissant une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, y compris les réfugiés et les populations déplacées internes. «En tant que tel, cet accord constitue un tremplin pour des interventions plus globales envisagées à tra-

vers le continent africain, sur la base d'initiatives existantes et évolutives sur l'engagement de la diaspora pour le développement du secteur privé».

Outre les gouvernements des huit pays cibles, le projet devrait compter 10 000 bénéficiaires directs et 40 000 bénéficiaires indirects dans les communautés touchées par des conflits, les changements climatiques et d'autres catastrophes humanitaires et environnementales.

La BAD a approuvé le projet SDE4R le 4 juillet 2023, avec un financement provenant de sa Facilité d'appui à la transition. L'Organisation internationale pour les migrations mettra en œuvre le projet sur trois ans, avec la supervision stratégique, les orientations et les conseils de la Commission de l'Union africaine.

On estime à 160 millions le nombre d'Africains de la diaspora; les quelque 96 milliards de dollars qu'ils ont envoyés sur le continent en 2021 ont largement dépassé les 35 milliards de dollars d'aide publique au développement qui ont été versés à l'Afrique la même année.

## FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

## Le Togo attend plus de 400 millions de dollars du FMI

F. Woussou

Une équipe du FMI, a conclu un accord de 42 mois pour un appui d'environ 400 millions de dollars avec les autorités togolaises. Cet accord vise, entre autres, à promouvoir une croissance inclusive par le biais d'investissements publics et de mesures de protection sociale. Les discussions sur les plans de politique et de réformes des autorités togolaises pour évaluer les développements économiques

les autorités Togolaises se sont engagées à mettre en œuvre un vaste programme de réforme économique qui s'appuie sur le plan de développement du gouvernement et s'attaque aux défis auxquels le pays est confronté, notamment les problèmes urgents de sécurité.

Ainsi, à l'issue de la mission, Hans Weisfeld a indiqué que l'équipe du FMI est heureuse d'annoncer que les deux parties sont parvenues à un accord sur un programme de 42 mois ap-

de dollars. « **Le programme économique des autorités vise à préserver la stabilité économique et à renforcer la viabilité de la dette tout en posant les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive** », a déclaré Hans Weisfeld. Il a précisé que l'accord qui en résulte sera soumis à l'approbation de la direction et du conseil d'administration du FMI. « **Les réformes clés visent à réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025 tout en protégeant**

A en croire le FMI qui s'est entretenue avec le Président Faure Essozimna Gnassingbé, le Premier Ministre Victoire Tomegah Dogbé, le ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya, de même que la conseillère du Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Togo et les partenaires au développement, les autorités togolaises ont expliqué que la stratégie budgétaire repose en partie sur des mesures ambitieuses visant à accroître la mobilisation des ressources intérieures de 0,5 % du PIB par an.

Elles vont également rationaliser les dépenses publiques. En outre, elles ont l'intention de renforcer la protection sociale, notamment en élargissant les transferts monétaires, sur la base de la création d'un registre social unique et d'une plateforme d'identification biométrique. « **Les autorités mettront en œuvre diverses réformes structurelles pour soutenir la stratégie budgétaire et renforcer le potentiel de**



Sani Yaya, Ministre de l'Économie et des Finances

croissance du pays. Celles-ci comprennent des réformes visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer l'efficacité des recouvrements fiscaux », renseigne le FMI qui ajoute que les autorités ont également l'intention d'améliorer le climat des affaires pour stimuler l'investissement et la création d'emplois, par exemple en numérisant la plupart des procédures gouvernementales et en renforçant la stabilité financière.

Le dernier programme triennal assorti d'une facilité élargie de crédit (FEC) avait pris fin courant 2020 sur des notes de satisfaction globale. Les discussions entre les deux parties ont repris en 2021 pour un nouveau programme mais elles ont été ralenties par la survenue de la crise sanitaire de la Covid 19 et le conflit russo-ukrainienne qui ont eu des incidences sur la conjoncture économique mondiale.



récents se sont tenues du 29 novembre au 8 décembre 2023 dans la capitale togolaise. Selon le FMI, à l'issue des discussions,

puyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 293,6 millions de DTS, soit environ 400 millions

des dépenses susceptibles de soutenir la croissance et renforcer l'inclusion économique », précise le FMI.

## AGENCE DES CAFÉS ROBUSTA D'AFRIQUE ET DE MADAGASCAR

## Le changement de statut juridique est acté

Late Pater

«Un tournant décisif dans la vie de notre organisation...pouvant permettre de lui donner un souffle nouveau», déclare le président de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM), Enselme Gouthon. Eh bien, l'ACRAM vient d'entamer le processus qui va l'amener à changer de statut juridique. Jusqu'ici association internationale à but non lucratif regroupant les opérateurs privés et publics intéressés

des ressources et appuyer les gouvernements des Etats membres dans les programmes de promotion du café africain». En amont, ajoute-t-il, à travers le programme ACP Business Friendly, l'ACRAM, soucieuse de disposer de ressources additives pour la rendre plus opérationnelle et répondre aux défis des Robustas africains et de Madagascar face aux mutations de l'économie mondiale du café, a recruté un consultant international en mobilisation des ressources afin de

poursuite de larges consultations avant une rencontre prévue en février 2024, la prorogation de la mission du consultant en mobilisation de ressources auprès des bailleurs de fonds identifiés, plus d'intégration des femmes et jeunes... A noter que cette 10<sup>ème</sup> assemblée générale a aussi formulé des motions de remerciements à l'endroit du Président togolais, Faure Gnassingbé, et des partenaires financiers et techniques.

A l'arrivée, ce fut une semaine bien remplie dans la capitale to-

métier du café et de la promotion de la consommation locale, a aussi formé une vingtaine de jeunes futurs baristas togolais – en majorité des étudiants aux portes du marché du travail – sur la gestion moderne des kiosques et bars à café. Avec l'appui de ITC et ACRAM. Un barista est un spécialiste de la préparation du café. «*Ils se sont évertués à assimiler les informations sur l'origine et les caractéristiques organoleptiques du café avant de se pencher sur la préparation d'une bonne tasse*



Enselme Gouthon posant avec les jeunes baristas formés en marge de l'Assemblée Générale

par la filière café Robusta d'Afrique et de Madagascar, l'ACRAM sera transformée en une Agence de développement des cafés Robusta. Cette mutation future est l'une des résolutions adoptées à l'unanimité des membres lors de la 10<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire tenue à Lomé, en présentiel et en virtuel, ce 8 décembre 2023. Le président de l'ACRAM le justifie : «*ce changement de statut est essentiel parce qu'il faut que l'ACRAM devienne une entité capable de mobiliser*

saisir le maximum d'opportunités de financements possibles. Pour lui, c'est toujours pour promouvoir une robustaculture durable et résoudre les principales carences de la filière café en vue d'améliorer les conditions de vie des producteurs qui vivent, pour la plupart, dans la pauvreté.

Entre les lignes des autres résolutions adoptées, on peut lire la désignation d'un commissaire aux comptes pour un audit opérationnel de la comptabilité de l'ACRAM suivant l'article 21 des statuts, la

golaïse pour l'ACRAM, présente sur deux autres tableaux. Du 4 au 7 décembre, avec le soutien du Centre international du commerce (ITC), elle a formé une vingtaine d'exportateurs, issus de petites et moyennes entreprises et venus de sept pays membres, sur les techniques et normes d'exportation du café vers le marché européen. Du 5 au 7 décembre, le Comité de coordination pour les filières café et cacao (CCFCC-Togo), soucieux de l'insertion professionnelle des jeunes dans le

et la gestion privée d'un kiosque à café. En d'autres termes, ils ont eu à explorer le cheminement du café, de la plantation jusqu'à la tasse», détaille M. Gouthon. Ces formations s'inscrivent dans le cadre du programme Business Friendly de l'Union européenne et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

L'ACRAM a été officiellement lancé le 17 novembre 2008 à Libreville au Gabon.

## SANTÉ +

## Que manger pour limiter les effets indésirables des chimiothérapies ?

**Nausées, vomissements, troubles intestinaux...** les effets indésirables digestifs des médicaments de chimiothérapie sont extrêmement redoutés par les patients. De fait, l'impact sur la qualité de vie de la personne peut être très important. Cela peut aller jusqu'à un désintérêt total pour l'alimentation et aggraver l'état général du patient. Il existe des recommandations pour limiter ces effets.

Dans un premier temps, il faut savoir que l'intensité des effets indésirables digestifs est extrêmement variable d'un patient à l'autre, et aussi d'une cure à l'autre chez un même individu. Il est impossible de les prévoir à l'avance. Il existe des traitements pour contrer les effets indésirables et il arrive que ceux-ci soient minimes ou absents. À l'extrême opposé, l'alimentation et l'hydratation peuvent devenir totalement impossibles du fait d'effets indésirables trop importants.

## Concernant les nausées et vomissements

Les patients ne sont pas égaux face à ce type d'effets indésirables. Il existe des facteurs de risque : être une femme, avoir moins de 55 ans, être anxieux, avoir le mal des transports, avoir eu des nausées et vomissements durant une grossesse ou lors d'une précédente chimiothérapie. Toutes les chimiothérapies ne sont pas émétisantes et certaines le sont plus que d'autres. Par ailleurs, les nausées ne sont pas toujours associées aux vomissements. Voici quelques conseils alimentaires pour éviter les nausées et vomissements :

- \* il ne faut pas perdre le plaisir de se nourrir. Autorisez-vous des écarts comme manger en dehors des repas ou choisir des aliments peu diététiques ;
- \* fractionnez les repas en cinq à six prises alimentaires par jour ;
- \* évitez les plats ayant une odeur forte (poisson, agneau), les aliments trop gras, trop sucrés, trop épicés ;
- \* préférez la consommation d'aliments froids ou à température ambiante ;
- \* mangez lentement et mastiquez bien pour faciliter le travail de digestion ;
- \* buvez régulièrement de petites quantités plutôt qu'un grand volume en une seule fois. Les boissons gazeuses (sodas et eaux gazeuses) atténuent les nausées.
- \* après le repas, ne vous allongez pas mais restez assis ou allez marcher un peu.

## Concernant les diarrhées

Quelques conseils utiles pour éviter une diarrhée :  
 \* maintenez une excellente hydratation avec de l'eau (deux litres par jour), des jus de fruits sans la pulpe (en évitant le jus de pruneaux), des jus de légumes, des bouillons de légumes ;  
 \* fractionnez vos repas en cinq à six prises. Évitez les plats trop gras ;  
 \* en revanche, les boissons gazeuses sont ici déconseillées tout comme tous les aliments susceptibles de produire des gaz intestinaux : choux, bière, chewing-gums... ;  
 \* les produits laitiers et riches en fibres doivent être supprimés de l'alimentation.

(à suivre)

## MULTISPORTS/JEUX DE L'ACNOA/

## Les médailles décernées à Lomé

Les 1<sup>ers</sup> Jeux de Zone 3 de l'ACNOA ont pris fin vendredi dernier à Lomé. Dans les trois disciplines retenues à savoir le handball, le basketball 3x3 et le volleyball, les équipes nationales ont fait forte impression devant un public qui s'est massivement mobilisé pour soutenir les athlètes en compétition.

## Hervé A.

Au basketball 3x3, le Nigeria et le Ghana ont disputé un match très serré. Score final: 11=13. Dans la seconde opposition, le Togo était aux prises avec la Côte d'Ivoire en demi-finale. Au terme de ce match, l'équipe nationale féminine ivoirienne a battu le Togo sur le score de 11-6.

Le match de classement a donc opposé le Togo au Nigeria. Une rencontre âprement disputée et à l'issue de laquelle nos compatriotes ont battu l'équipe nationale du Nigeria sur le score de 18 à 12. Le Togo monte ainsi sur le podium, à la 3<sup>ème</sup> place, synonyme de médaille de bronze.

La finale a opposé le Ghana à la Côte d'Ivoire, dans un duel des voisins de l'Ouest. A l'arrivée, la Côte d'Ivoire s'est révélée plus forte. Score : 13 pour la Côte d'Ivoire qui remporte ainsi la médaille d'or et 06 pour le Nigeria qui est



classé 2<sup>ème</sup>.

Au handball, c'est le Ghana et le Nigeria qui se sont disputés la médaille de bronze, dans une opposition 100% anglophone. A l'issue de ce match, le Nigeria a battu le Ghana sur le score de 29 à 16.

La finale a opposé le Burkina-Faso

à la Côte d'Ivoire. Les Eléphants ont pris le dessus sur les Etalons battus sur le score de 28 à 16. La Côte d'Ivoire monte ainsi sur la plus haute marche du podium. Le Burkina-Faso décroche la médaille d'argent.

Au volleyball, le match de classement a opposé le Bénin au Burkina-

Faso. Match très serré, remporté à 2 sets contre 3 pour les Etalons.

La finale a été disputée entre le Nigeria et le Ghana. Score : 3 sets pour le Nigeria contre 0 pour le Ghana. Le Nigeria remporte ainsi l'or, le Ghana, la médaille d'argent et le Burkina-Faso, le bronze. (Source : togoenlive.tg)

## FOOTBALL/DEVELOPPEMENT

## Séminaire sur la gouvernance financière à Saly

Les représentants d'une dizaine de pays d'Afrique centrale et de l'ouest étaient réunis pour échanger et participer à des ateliers visant à renforcer la capacité des Associations Membres en matière de gouvernance financière, dans le cadre du Programme FIFA Forward.

Ce séminaire était animé par le personnel de l'équipe de la gouvernance financière de la FIFA, par des consultants extérieurs et par le personnel du bureau régional de la FIFA à Dakar qui, tout au long de l'année, accompagne les Associations Membres de la région dans leurs projets de développement soutenus par la FIFA, tant sur les plans financier, qu'organisationnel ou humain.

Après des présentations générales, les participants sont entrés dans le vif du sujet avec des ateliers consacrés à des thèmes cruciaux développés dans le Guide de gouvernance financière publié récemment, comme le conflit d'intérêt, le processus d'ac-

quisition de biens et services, la planification, la budgétisation ou encore la comptabilité.

"Ce nouveau Guide de gouvernance financière est un outil précieux pour nos Associations Membres car il a été mis à jour en ciblant particulièrement les points faibles constatés par le passé", a observé Christoph Suppiger, chef du département Gouvernance Financière et Services de Supervision de la FIFA.

"Le séminaire de gouvernance financière est un moment de formation et d'échanges offert à toutes les Associations Membres pour renforcer la capacité des responsables d'administration et les gestionnaires des fonds Forward", a expliqué Octave Adialo, Secrétaire Général de la Fédération centrafricaine de football, qui s'est notamment réjoui de l'accent mis sur la question des conflits d'intérêt lors de ce séminaire.

"Cela nous a permis de partager sans tabou nos expériences sur la question et de trouver ensemble des

méthodes d'approche de cette question qui représente un risque de dérapage et de mauvaise gouvernance pour toutes les fédérations", a-t-il ajouté.

"La politique mise en place par le Président Gianni Infantino et son équipe à travers le programme FIFA Forward à l'issue de convaincre tous les sceptiques", a souligné Augustin Senghor, Président de la Fédération sénégalaise de football. "La FIFA a été bien inspirée de mettre en place des mécanismes de formation, de renforcement de capacités et de mise à disposition d'outils de management financier modernes et transparents sans lesquels ces associations ne sauraient utiliser à bon escient les importants fonds mis à leur disposition par FIFA Forward."

"Pour planifier l'avenir, nous devons sécuriser le présent", a souligné Gelson Fernandes, Directeur Régional de la FIFA de la division Associations Membres pour l'Afrique. "Nous souhaitons que nos Associations

Membres aient accès à tous les fonds mis à disposition par la FIFA. Le contrôle et la programmation sont essentiels. A travers cet atelier, nous consolidons toutes ces connaissances acquises."

Depuis 2016, les aides financières de la FIFA aux Associations Membres et aux fédérations pour le développement du football sont en augmentation constante. Avec le déploiement de FIFA Forward 3.0, les financements ont augmenté de 30% par rapport au cycle précédent, ce qui nécessite un renforcement des bonnes pratiques en matière de bonne gestion et de contrôle.

C'est pour cette raison que la FIFA organise régulièrement ce genre de séminaires partout dans le monde, veillant ainsi à ce que le développement global du football, voulu par le Président Gianni Infantino, se construise sur des bases solides et saines.

## MARRAKECH

## Les légendes rendent hommage aux victimes du tremblement

Certains des plus grands noms du football africain ont rejoint leurs homologues marocains lors d'un match d'exhibition organisé en hommage aux victimes du tremblement de terre survenu, il y a quelques mois.

Le 8 septembre dernier, un tremblement de terre d'une magnitude de 7 ravageait le Maroc et ses provinces des montagnes de l'Atlas, à 70 km au sud de Marrakech.

Trois mois plus tard, la ville ocre panse ses plaies et va de l'avant. Une résilience dont les légendes du football africain ont voulu saluer par un match de gala qui a eu lieu dimanche au Grand Stade de Marrakech.

Rejoints par plus de 100 enfants de Marrakech et de sa banlieue, ainsi qu'un certain nombre d'officiels du football, les Légendes CAF ont démontré qu'ils avaient encore de beau reste.

Étaient présents à l'événement : El Hadji Diouf (Sénégal), Samuel Eto'o (Cameroun), Manuel Jose Luis Bucuane (Mozambique), Emmanuel Adebayor (Togo), Geremi Njitap (Cameroun), Pascal Feindouno (Guinée), Herita Ilunga (RD Congo), Charles Kabore (Burkina Faso),

Thomas Nkono (Cameroun) and Abedi Pele (Ghana).

Emmanuel Amunike (Nigeria), Ahmed Hassan (Egypte), Siaka Tiene (Côte d'Ivoire), Jonathan Pitroipa (Burkina Faso), Kalusha Bwalya (Zambie), Khalilou Fadiga (Sénégal), Patrick MBoma (Cameroun), Titi Camara (Guinée), Salomon Kalou (Côte d'Ivoire), Siphwe Tshabalala (Afrique du Sud), Anthony Baffoe (Ghana) et Mustapha El Haddaoui (Maroc)

Des joueuses de renom étaient également présentes : Gaëlle Enganamouit (Cameroun), Alberta Sackey (Ghana), Clementine Toure (Côte d'Ivoire), Onome Ebi (Nigeria) et Perpetua Nkwocha (Nigeria). Le Sénégalais El Hadji Diouf, sacré deux fois Joueur africain de l'année (2001 et 2002), a déclaré, à l'occasion : "Nous sommes une seule Afrique et lorsqu'un pays souffre, nous nous rassemblons pour lui apporter notre soutien. Nous devons être ensemble, surtout dans des moments difficiles comme celui-ci. Nous voulons montrer aux familles que nous sommes à leurs côtés et que nous n'oublierons jamais ce qui s'est passé. Nous présentons par la même occasion nos plus sincères condoléances aux fa-



milles endeuillés."

L'ancien capitaine du Togo, Emmanuel Sheyi Adebayor, a ajouté : "Il est très important que nous soyons présents pour les habitants de Marrakech et qu'ils sachent que nous sommes avec eux dans cette épreuve".

Avant d'ajouter que "Voir les jeunes enfants de Marrakech dans les tribunes du stade, c'est très important pour nous, car nous voulons vraiment leur montrer que nous sommes à leurs côtés. Quand j'étais jeune, mes parents m'ont soutenu dans l'éducation et dans tous les domaines possibles, alors j'ai ressenti leur douleur et j'espère qu'ils repartiront inspirés

par notre présence à leur côté."

Sacrée joueuse africaine de l'année 2015, la Camerounaise Gaëlle Enganamouit, a joint sa voix à celle de ses collègues : "Du fond du cœur, c'est un honneur de partager cet amour. Il faut qu'ils sachent qu'ils ne sont pas seuls. Le football est très puissant. C'est une plateforme que nous pouvons utiliser pour faire passer ce message très fort".

À la fin de ce match, les légendes se sont laissées photographier par les enfants venus en masse pour voir cette rencontre, dont ils ont été indélébilement marqués en voyant leurs larges sourires s'afficher sur leurs visages.

## BREVES

## L'Egypte en 2027, la RDC en 2031

Le CIO fait des émules dans le mouvement olympique. L'Association des comités nationaux olympiques africains (ACNOA) l'a annoncé samedi 9 décembre : elle a attribué d'un coup deux éditions successives des Jeux africains, sans chercher à choisir entre les deux pays en lice.

A l'issue d'une réunion entre le président de l'ACNOA, Mustapha Berraf, le ministre égyptien des Sports, Ashraf Sobhy, et son homologue de la République démocratique du Congo (RDC), François-Claude Kabulo Mwana Kabulo, il a été décidé que l'Egypte accueillerait les Jeux africains en 2027, puis que l'événement multisport se tiendrait quatre ans plus tard en RDC. A l'image du CIO pour les Jeux d'hiver, l'ACNOA a fait le choix de déclarer les deux pays gagnant, sans avoir de battu. Avec cette attribution, la RDC assure déjà l'héritage des Jeux de la Francophonie, organisés cette année à Kinshasa. La prochaine édition des Jeux africains, attribués à Accra, la capitale du Ghana, devait se tenir cette année, mais elle a été reportée au mois de mars 2024.

## La FIVB allège son calendrier

La Fédération internationale de volley-ball (FIVB) vient de dévoiler son calendrier des grands événements pour l'olympiade 2025-2028, menant aux Jeux de Los Angeles 2028. Il marque un retour en arrière dans la multiplication des compétitions, avec un programme allégé et une réduction de 25 % du nombre des rendez-vous majeurs par rapport au cycle menant aux Jeux de Tokyo 2020.

Préparé pendant plus d'une année en collaboration avec toutes les parties prenantes - joueurs, entraîneurs, confédérations continentales, fédérations nationales, diffuseurs et partenaires - le calendrier 2025-2028 de la FIVB donne la priorité à la Ligue des Nations, aux championnats du monde désormais organisés tous les deux ans, et aux championnats continentaux.

Dans le même souci de réduire la voilure, le parcours de qualification pour les Mondiaux et les Jeux passe par des événements existants et par le classement mondial. Le calendrier est également marqué par une augmentation des semaines de récupération et de préparation des joueurs par rapport au cycle menant aux Jeux de Paris 2024, passant de 11,5 en 2024 à 13 en 2028.

## Ibrahimovic de retour à l'AC Milan

L'ancien joueur du Paris Saint-Germain et de l'AC Milan a été désigné ce lundi en tout début d'après-midi "conseiller principal" de RedBird, le fonds propriétaire du club milanais, et de son patron, Gerry Cardinale.

Zlatan Ibrahimovic célèbre cette semaine "un retour à la maison". Et ce n'est pas le premier s'agissant de l'AC Milan, le club de son cœur, là où il a terminé sa carrière de joueur à l'issue du précédent exercice, avec des adieux larmoyants à San Siro. Mais les adieux n'étaient en fait qu'un au revoir, une promesse faite à des supporters qui l'ont toujours adulé, puisque le Suédois est déjà de retour aux affaires, cette fois en tant que "conseiller principal auprès de l'actionnariat et de la direction de l'AC Milan".

L'ex-international suédois (122 sélections, 62 buts) a été nommé bras droit de Gerry Cardinale, le patron de RedBird, le fonds américain qui s'est emparé de l'AC Milan (et possède également le Toulouse FC en Ligue 1), pour 1,2 milliard d'euros, en 2022, alors qu'il venait d'accrocher sur le maillot rossonero un 19<sup>e</sup> Scudetto. Zlatan Ibrahimovic s'est félicité de participer aux investissements du fonds RedBird "dans les secteurs du sport, des médias et du divertissement".

"Il aidera à trouver et à évaluer de nouvelles opportunités d'investissement pour l'entreprise et conseillera les sociétés du portefeuille RedBird sur des projets commerciaux, des stratégies de contenu numérique et des initiatives stratégiques de développement de marque afin d'étendre leur présence à l'échelle mondiale", a précisé RedBird à Globenewswire.

## Le prix du fair-play pour Letesenbet Gidey

La liste s'allonge encore. Elle sera bientôt complète. La Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics) a dévoilé deux nouveaux lauréats de ses trophées annuels - les World Athletics Awards - pour 2023.

Le premier distingue l'Abbott World Marathon, la série des six marathons majeurs du calendrier international (Tokyo, Boston, Londres, Berlin, Chicago et New York). Il a reçu le prestigieux prix du Président, une récompense créée en 2016 pour "reconnaître et honorer les services exceptionnels rendus à l'athlétisme".

Parmi les anciens lauréats du prix figurent l'Association ukrainienne d'athlétisme, la journaliste britannique Vikki Orvice, le directeur de meeting suisse Andreas Brugger, l'ancien sprinteur Usain Bolt et les médaillés du 200 m masculin de 1968 Tommie Smith, Peter Norman et John Carlos.

Le second trophée, le prix du fair-play, distingue l'athlète éthiopienne Letesenbet Gidey, médaillée d'argent sur 10 000 m aux Mondiaux en plein air à Budapest. Elle a été sélectionnée par le jury de World Athletics pour avoir attendu et réconforté la Néerlandaise Sifan Hassan, après sa chute spectaculaire dans la dernière ligne droite du 10 000 m des championnats du monde. Les derniers trophées annuels, dont ceux d'Athlètes mondiaux masculin et féminin, seront annoncés par World Athletics ce lundi 11 décembre sur ses réseaux sociaux.

## PROGRAMME SEUIL DU MCC

## Satisfecit pour la 1ère phase de la mise en œuvre

Eric J.

En 2018, le programme de seuil du MCC a été approuvé le conseil d'administration de l'organisme américain pour le Togo. D'un montant de 35 millions de dollars, le programme signé en février 2019 devrait permettre au Togo de mener à bien son projet de renforcement de la concurrence, de régulation indépendante et d'élargissement de l'accès dans le secteur des TIC (Projet TIC) et le projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole (LRAP).

Au Togo, c'est l'Organisme du Millénaire Challenge Account (OMCA) qui se charge de la mise en œuvre des fonds alloués. Il supervise les projets, garantit la conformité aux critères du MCA et veille à ce que les initiatives financées contribuent de manière significative au développement économique et social du Togo.

L'état d'avancement du programme Seuil, après deux ans de mise en œuvre, est marqué par 16 études qui ont été bien menées sur les 31 prévues, avec un engagement financier de 32% et un décaissement de 19%. Ces taux d'exécution physique portent sur les premières phases (péri-



des de base) de mise en œuvre de ces deux (2) projets. La phase d'expérimentations en cours de démarrage pour les deux projets sera marquée par la production de contenus à capitaliser dans les réformes institutionnelles et politiques en cours au sein des secteurs du numérique et du foncier au Togo.

Le Projet TIC a pour but d'appuyer le Gouvernement Togolais dans le cadre du renforcement de l'efficacité et l'indépendance du régulateur des communications électroniques au Togo; de la création et la mise en œuvre du Fonds de Service Universel;

de l'accroissement de la concurrence sur le marché et de l'appui aux politiques de développement des usages TIC. Il est attendu la finalisation de 31 études en cours et le démarrage de la phase optionnelle des actions prévues selon les axes. Il en est de même pour la réalisation des phases pilotes d'internet communautaire, l'opérationnalisation du fonds de transformation digitale et le raccordement de quelques établissements scolaires et des centres de santé. Selon l'OMCA, la deuxième phase du projet va débuter en février 2024.

Quant au LRAP, il vise à ap-

puyer le développement d'un cadre réglementaire amélioré et développer et tester sur le terrain des méthodologies efficaces pour sécuriser les droits fonciers coutumiers. La première phase étant achevée avec la phase pilote de la réalisation de la cartographie des terres rurales et de géoréférencement des limites des parcelles dans les zones pilotes, à savoir Tchamba, Zio, Wawa, Dankpen et Oti Sud., une nouvelle phase devrait bientôt débuter. A l'OMCA, on indique cette nouvelle phase du projet LRAP va durer qui va durer 29 mois et impliquera des expéri-

mentations sur le terrain et l'engagement de diverses parties prenantes.

« C'est un satisfecit pour cette 1ère phase parce que nous avons réalisé la totalité des livrables qui étaient attendus. En termes de perspectives, pour le LRAP, nous avons encore 27 mois pour mettre en œuvre concrètement sur le terrain, tout ce qui a été conçu et expérimenté dans la première phase. Ils permettront d'élaborer les décrets afin de permettre un accès aisé à ces droits aux populations rurales. Pour les TIC, la phase qui va commencer en Février 2024

va permettre de mettre en œuvre les recommandations des différentes études et aussi de réaliser certains projets pilotes », a indiqué Ngame Bougonou la directrice de OMCA TOGO, affirmant l'engagement de tous les parties prenantes et des partenaires à réaliser tous les résultats attendus du Programme Seuil.

Pour Jeannette Tucker-Miawotoé, directrice du programme Seuil du MCC AU Togo, son organisme est heureux de collaborer avec le gouvernement du Togo dans le cadre du programme Seuil et de soutenir leurs objectifs de développement dans les projets de technologie de l'information et de la communication et de réformes foncières pour accélérer la production agricole. « L'éligibilité du Togo au programme Compact témoigne de la poursuite de la mise en œuvre réussie du programme Seuil et des efforts déployés par le Gouvernement togolais pour maintenir les progrès réalisés à ce jour sur la carte de score, ainsi que sa volonté d'œuvrer à la poursuite de ces progrès », a dit Jeannette Tucker-Miawotoé.

## ACADÉMIE DE LANGUE

## Yom Kouvahey aux destinées de l'Académie «Gègbé b'ado»

F. Woussou

«L'attente a été longue. Mais l'accouchement a fini par se faire par voie basse. Ce jour, il est enfin là, le bébé. Une fille, un garçon, peu importe. L'essentiel, il est arrivé. Il nous reste à prendre soins de lui pour le faire croître dans les conditions optimales aux côtés de ses aînés». Ainsi s'exprimait Egah Yom Anoumou Kouvahey le tout nouveau président, de l'académie «Guingbé et des savoirs endogènes Guin et Mina, (Gègbé b'ado en langue de la localité)» portée sur les fonts baptismaux à l'issue d'une assemblée générale constitutive le jeudi 7 décembre dernier à Aného.

On y apprend que l'académie

«Guingbé et des savoirs endogènes Guin et Mina» est un creuset de mise en commun des réflexions de ses membres sur les défis auxquels le peuple guin fait face pour son développement intégral, harmonieux, durable et équitable, à partir des résultats des réflexions et recherches au sein des groupes de spécialité : «les sciences du langage», «l'anthropologie sociale et religieuse», «les arts, lettres, sciences humaines et sociales» et «les sciences et techniques endogènes». Elle est un instrument de production et de partage de connaissance pour contribuer au prestige et au rayonnement du peuple Guin-Mina.

Selon Yom Kouvahey, l'objectif de cette académie est d'inver-

ser le cours de la perte des repères ancestraux du «guindoua» et de relever les défis en s'engageant résolument dans la voie de la renaissance et du raffermissement des valeurs qui ont bâti la renommée du pays guin dans le passé. «L'académie « Guingbé et des savoirs endogènes Guin et Mina» mettra l'accent sur la langue et ses usages dans un contexte de renouvellement et de compétition avec les langues voisines. Il s'agira de veiller à bien parler et à bien écrire «guingbé», fait-on savoir. Les projets de l'académie seront consacrés à la production de textes et ouvrages en guingbé et en français/anglais/allemand sur des sujets d'intérêt majeur pour le pays guin en linguisti-



que, en histoire et en anthropologie. « Cette production sera soutenue par des conférences », soutient-on.

Des membres des académies Ewé et Kabyè et leur homologue de l'académie nationale des sciences, arts et lettres du Bé-

nin, conduite par le prof Moudachirou Mansourou ont été invitées au lancement de «l'académie Guingbé et des savoirs endogène Guin et Mina». Des universitaires, des autorités traditionnelles et religieuses y ont également pris part.

Les autorités politiques, administratives et locales se sont réjouis de l'avènement de cette académie de la langue «Guingbé» et surtout, de la volonté, la disponibilité et l'engagement des membres à dans l'atteinte des objectifs assignés.

## ÉDUCATION

## Un portail pour le respect de la parité hommes-femmes

Etonam Sossou

Plus de 250 millions d'enfants et de jeunes ne vont toujours pas à l'école et moins de 40 % de filles achèvent leur scolarité secondaire, en Afrique subsaharienne. Malgré une augmentation à tous les niveaux de l'éducation, les filles sont toujours plus susceptibles

d'être exclues que les garçons, et cette exclusion s'est accrue en raison des crises sanitaire et sécuritaire.

Un portail dédié aux Ressources éducatives libres pour l'égalité femmes-hommes (Reliefh), est créé. Il est destiné à l'enseignantes, enseignantes et personnelles d'encadrement désirant intégrer

l'égalité femmes-hommes dans leur pratique quotidienne d'enseignement, et plus largement, à toutes les institutions et les personnes intéressées par ce sujet. Cette plateforme permet la recherche, l'échange et le partage des ressources et bonnes pratiques entre les pays de la francophonie pour la promotion de l'égalité dans le do-

maine de l'éducation. Actuellement, plus de 7 millions d'enseignants, des primaire, collège, et lycée exercent en Afrique subsaharienne sans disposer de supports leur permettant d'intégrer le concept de l'égalité femmes-hommes dans leurs enseignements. L'idée de ce portail est née à l'issue de la Conférence internationale

sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone organisée à N'Djamena (Tchad), en 2019.

Ce portail est le fruit d'une collaboration étroite entre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) dans le cadre de la va-

lorisation des compétences internes des opérateurs de la francophonie. Il est déployé dans le cadre des activités de l'Alliance francophone pour l'éducation qui rassemble les différents acteurs de la francophonie pour faire face, ensemble, aux enjeux de la qualité de l'éducation en français dans le monde et à l'égalité femmes-hommes.

PRISE EN CHARGE DANS LES CENTRES D'ACCUEIL

Fixer le ratio enfant/encadreur pour améliorer la qualité des services

Etonam Sossou

Au Togo l'enfant est considéré comme une bénédiction, l'avenir de la famille et de la nation. Raison pour laquelle, l'état togolais a pris des dispositions pour le protéger à travers des textes de lois (le code de l'enfant), la mise en place des institutions et des mécanismes. A cause de la pauvreté, la vulnérabilité économique qui touche plus de la moitié de la population togolaise, le manque d'accès aux services de base, la négligence, la maladie, la dislocation des liens familiaux, etc. certains enfants se retrouvent en situation de haute vulnérabilité et sont accueillis dans les centres d'accueil et de protection des enfants. Ces derniers jouent un rôle crucial dans l'accompagnement d'un nombre très important d'enfants/jeunes vulnérables togolais à un moment capital de leur vie. Et, ont pour rôle d'organiser l'accueil de l'enfant vulnérable dans un esprit de tolérance et d'ouverture, lui permettre de s'épanouir sur le plan social, physique et psychologique dans un cadre et selon un projet pédagogique approprié à son âge. Les centres d'accueil protègent et redonnent espoir aux enfants.



Cependant, les résultats issus de la dernière évaluation des centres d'accueil et d'hébergement des enfants réalisée en 2015, par le Ministère de l'action sociale, a dénombré 6080 enfants qui sont pris en charge dans les dits centres dont 2 330 exposés à des situations de danger grave parce qu'ils vivent dans des centres problématiques.

En effet sur les 120 centres d'accueil évalués des 145 identifiés, plus du 1/3 (38,33%) sont « problématiques » (34 sont considérés dysfonctionnels et 12 maltraitants), près de 1/2 (46,67%) sont « perfectibles », et seuls 18 performants (soit 15%), sont en conformité avec les normes. Autrement, 85% des centres d'accueil

sont sous performants, (maltraitants, problématique etc.) c'est-à-dire n'offrent pas une prise en charge de qualité aux enfants conformément aux normes et standards définis par l'Etat togolais en la matière. De plus, la majorité des enfants qui ont grandi dans cette condition deviennent doublement vulnérables à leur sorti et constituent plutôt un poids sur le développement so-

cial, au lieu d'en être un apport. Le déficit de la qualité de la prise en charge des enfants dans les centres d'accueil est dû à la faible application des normes et standards et notamment au fait qu'il n'existe pas de mesures opérationnelles de son application. Il n'existe pas de ratio enfant/encadreur. De plus il manque un référentiel de règles de discipline à observer dans l'accompagne-

ment des enfants/jeunes. Ce qui provoque la dégradation continue de la qualité de l'accompagnement des enfants/jeunes vulnérables. Ce qui ne contribue pas aux efforts et engagements pris par le gouvernement togolais pour la promotion et le respect des droits de tous les enfants.

Pour combler ce gap, garantir une meilleure qualité de la prise en charge des enfants/jeunes, et

se conformer aux normes et standards et aux recommandations issues de l'audit des centres il est important qu'un arrêté définissant le ratio enfants /encadreurs et une circulaire sur les règles de discipline dans les centres d'accueil soient pris par le/la ministre de l'action sociale. Ce qui va contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants dans les centres d'accueil.

PÉRIODE DE FIN D'ANNÉE

Prudence et vigilance sur nos routes !

Etonam Sossou

La période de fin d'année sont l'occasion pour certains togolais de consommer de façon exagérée, des boissons alcoolisées, bien qu'ils soient conducteurs d'engins. La prudence et la vigilance sur les différents axes routiers sont plus que nécessaires, afin d'éviter les accidents de la circulation mortels ou pas et préserver les usagers en cette période. Chaque année les accidents de la route endeuillent des milliers de togolais. L'absence de discernement à cause de l'alcool provoque en moyenne plus d'un accident sur trois. C'est connu, la personne sous l'emprise de l'alcool multiplie les comporte-

ments à risque tel que la somnolence, l'excès de vitesse et inévitablement la baisse de réflexe. Les produits alcoolisés, tout comme les drogues, sont les excitants majeurs à proscrire au volant.

Ces règles fondamentales à observer

Les règles fondamentales nécessaires à la circulation routière sont : la connaissance des codes de la route, la lecture de la circulation, et la maturité dans la conduite.

La majeure partie des conducteurs d'automobile ou des engins à deux roues ne prennent pas la moindre peine d'apprendre les règles nécessaires à la circulation urbaine. C'est ainsi qu'on constate

la violation permanente des feux rouges, les virages à 60 km/h tel qu'un ambulancier, sans oublier les flagrantes traversées sans le moindre détour, etc. Ce sont des situations qui résultent du non passage dans les écoles spécialisées en la matière.

La deuxième catégorie d'ignorance que connaissent est celle relative à la question de la lecture de la circulation. Certes, nous convenons avec le conducteur qu'il peut se trouver dans ses droits, mais il doit aussi savoir que celui qui s'est déjà engagé en premier est prioritaire en matière de la circulation.

C'est souvent ainsi que certains conducteurs se croyant dans leur droit parviennent à ramasser à leur pas-

sage d'autres prioritaires.

La dernière catégorie des causes d'accident de circulation routière est celle qui découle de la maturité du conducteur, car on peut être âgé, mais pas assez matures. C'est souvent le cas de nos conducteurs, et comme le dit un adage « l'enfance est partie, mais l'enfantillage est restée », parce que ce sont les conducteurs qui se conduisent totalement comme des enfants vus leurs agitations et raisonnements. Pour un rien, ils sont prêts à se battre comme des animaux dans de petites disputes résultant de la circulation. On doit révolutionner ces mentalités pour qu'il y ait une amélioration.

DATES	JEUX	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
VENDREDI 08 - 12 - 2023	LOTO KADOO		<b>LOME ET KOUGNOHOU SE DEMARQUENT LORS DU TIRAGE N°781 DE LOTO KADOO</b> C'est à LOME et à KOUGNOHOU que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots lors du tirage N° 781 de LOTO KADOO du vendredi 08 décembre 2023. Ainsi : @A LOME : *Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA a été gagné sur le point de vente 60345. @A KOUGNOHOU : * Un (01) gros lot de 1.025.000 FCFA, a été gagné sur le point de vente 20522. La remise de ces gros lots ainsi que des lots intermédiaires reportés dans les autres villes, se fera dans les agences et points de vente de la LONATO à LOME et à l'intérieur du pays.
	LOTO KING		<b>DIVERS LOTS INTERMÉDIAIRES REMPORTEES LORS DU TIRAGE N°23 DE LOTO KING !</b> Ce sont exclusivement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots dont les montants sont inférieurs à 1.000.000 FCFA, qui ont fait le bonheur de l'ensemble des gagnants de la LONATO, lors du tirage N°23 de LOTO KING DU 08 décembre 2023. La remise de ces lots se fera dans les agences et points de vente de la LONATO à LOME et à l'intérieur du pays.
SAMEDI 09 - 12 - 2023	LOTO SAM		<b>PLUSIEURS MILLIERS DE GAGNANTS DENOMBRES LORS DU TIRAGE N° 337 DE LOTO Sam !</b> Plusieurs milliers de parieurs ont remporté divers lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots dont les montants sont inférieurs à 1.000.000 FCFA, lors du tirage N°337 de LOTO Sam, du 09 décembre 2023. La remise de ces lots se fera dans les agences et points de vente de la LONATO à LOME et à l'intérieur du pays.
	LOTO BINGO		<b>PLUSIEURS MILLIONNAIRES ENREGISTRES LORS DU TIRAGE N°24 DE LOTO BINGO DU 09 DECEMBRE 2023</b> Le tirage N°24 de LOTO BINGO de ce 09 décembre 2023 a fait plusieurs millionnaires à LOME et à l'intérieur du pays. Ainsi : @A LOME : *Un (01) super gros lot de 3.000.000 FCFA a été gagné sur le point de vente 50670 *Un (01) super gros lot de 2.500.000 FCFA a été gagné sur le point de vente 70730 *Un (01) gros lot de 2.000.000 FCFA a été gagné sur le point de vente 60730 *Un (01) gros lot de 1.250.000 FCFA a été gagné sur le point de vente 60033 *Deux (02) gros lots de 1.000.000 FCFA ont été gagnés sur les points de vente 50649 et 50435 A l'intérieur du pays : @A ATAKPAME : *Un (01) gros lot de 1.500.000 FCFA a été remporté auprès de l'opérateur 20041. @A NOTSE : *Un (01) gros lot de 1.250.000 FCFA a été remporté auprès de l'opérateur 20244. La remise de ces lots se fera dans les agences et points de vente de la LONATO à LOME et à l'intérieur du pays.
LUNDI 11 - 12 - 2023	LOTO DIAMANT		<b>PLUSIEURS MILLIONNAIRES A LOME AU TIRAGE LOTTO DIAMANT N° 1191</b> Ce lundi 11 décembre 2023, hormis les nombreux lots intermédiaires (inférieurs à 1.000.000 FCFA) enregistrés dans les différentes villes du pays, la LONATO a pu compter un bon nombre de gros lots particulièrement concentré dans la ville de LOME. De ce fait, nous avons dans le détail : *UN (01) GROS LOT de 2.250.000 FCFA auprès de l'opérateur 70029 *UN (01) GROS LOT de 2.023.000 FCFA auprès de l'opérateur 70624 * UN (01) GROS LOT de 2.000.000 FCFA auprès de l'opérateur 70375 * UN (01) GROS LOT de 1.250.000 FCFA auprès de l'opérateur 60347 *DEUX (02) GROS LOTS de 1.000.000 FCFA respectivement auprès des opérateurs 60347 & 70121 La remise des lots se fera dans les agences et points de vente de la LONATO à LOME et à l'intérieur du pays.
	LOTO GOLD		<b>LE TIRAGE LOTO GOLD N° 024 FAIT DES HEUREUX MILLIONNAIRES</b> Le deuxième tirage de ce lundi 11 décembre 2023, le Loto Gold N° 024, a fait le bonheur d'une multitude de parieurs à travers une diversité de lots intermédiaires (lots inférieurs à 1.000.000 FCFA) recensée sur toute l'étendue du territoire nationale. Des chanceux gagnants de gros lots ont été également enregistrés, avec notamment : @ A LOME : * UN (01) GROS LOT de 1.000.000 FCFA gagné sur le point de vente 70332 @ A KPALIME : *UN (01) GROS LOT de 2.000.000 FCFA gagné sur le point de vente 40026 *UN (01) GROS LOT de 1.000.000 FCFA gagné sur le point de vente 40025 La remise de ces lots se fera dans les agences et points de vente de la LONATO à LOME et à l'intérieur du pays.

# Nous sommes plus de 4 Millions à pouvoir gagner chaque jour !

C'est 100% de gagnants via TMoney... du crédit, des motos,  
des TV, des smartphones... et des MacBook !

**\*145#**

**TMoney**  
**TU gagnes**  
**TU gagnes!** où



#nous  
sommes  
le Togo



Distributeur Officiel IB Bank Togo en Mobile Money

20% de bonus voix (valable 24h) pour toute  
souscription de forfait d'au moins 300F via TMoney.

Promo valable jusqu'au 04 février 2024.

Seul le 888 appellera les gagnants.

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**

togocom.tg   

